

# Gestion des Ressources Humaines

## La santé au travail

Ce cours vous est proposé par Annabelle Hulin, Professeur des Universités en Sciences de Gestion, Université de Tours et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

### Quiz

**Attention** : ceci est la version corrigée du quiz.

**1. RPS signifie (une seule réponse possible) :**

- a. Risques Psycho-Sociaux
- b. Risque Professionnel et Social
- c. Risque Professionnel et Sociologique
- d. Risque Professionnel Sanitaire

**2. Les conditions indispensables d'un accident du travail sont (plusieurs réponses possibles) :**

- a. L'existence d'une lésion corporelle
- b. Le caractère professionnel
- c. Le caractère soudain de l'évènement ou l'apparition soudaine d'une lésion
- d. La gravité de la lésion corporelle

**3. Les acteurs de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise sont (plusieurs réponses possibles) :**

- a. Le service paie
- b. La médecine du travail
- c. Le comité social et économique (CSE)
- d. L'inspection du travail
- e. Le service RH
- f. Les managers
- g. Les salariés

**4. TMS signifie (une seule réponse possible) :**

- a. Troubles Musculo-Squelettiques
- b. Troubles Managériaux de Services
- c. Troubles Mains et Squelettes
- d. Troubles Managériaux et Stress

**5. L'arbre des causes est (une seule réponse possible) :**

- a. Un outil de formation à la sécurité
- b. Un outil permettant d'identifier les causes profondes d'un accident du travail
- c. Un organigramme
- d. Un outil d'organisation du travail

**6. DUER signifie (une seule réponse possible) :**

- a. Document Unique d'Évaluation des Risques
- b. Document Unique d'Expérience et de Réalisation
- c. Document Unique Employés et Responsables
- d. Document Unique d'Expérimentation des Risques

**7. Les critères de pénibilité au travail sont (plusieurs réponses possibles) :**

- a. Un management directif
- b. Les contraintes physiques marquées
- c. Les rythmes de travail
- d. Le temps de travail
- e. Le service RH
- f. L'environnement physique agressif

**8. L'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) est obligatoire pour (une seule réponse possible) :**

- a. Les entreprises de plus de 11 salariés
- b. Les entreprises présentant des activités à risques
- c. Les entreprises de plus de 50 salariés
- d. Les entreprises de plus de 100 salariés
- e. Toutes les entreprises

**9. Les facteurs de pénibilité qui permettent d'acquérir des points sur le compte de prévention sont (plusieurs réponses possibles) :**

- a. Les activités exercées en milieu hyperbare
- b. Le travail en équipes successives alternantes
- c. Le travail répétitif
- d. Le bruit
- e. Le travail de nuit
- f. Les températures extrêmes
- g. Le stress
- h. L'ancienneté

**10. La première cause de maladie professionnelle est (une seule réponse possible) :**

- a. Les Troubles Musculo-Squelettiques
- b. Les Risques Psycho-Sociaux
- c. L'amiante
- d. Le stress

## Références

### Comment citer ce cours ?

Gestion des Ressources Humaines, Annabelle Hulin, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.